

PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION - SCOLARITE

Afin de respecter les gestes barrières, toutes les inscriptions et les réinscriptions pédagogiques et administratives se dérouleront à distance.

Aucun paiement par espèces pour cette campagne

① → Payer la CVEC via le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Le code obtenu sur l'attestation individuelle est nécessaire pour pouvoir s'inscrire à l'université. Il vous sera demandé pour payer vos droits d'inscription ou de réinscription. Le montant est de **92 € pour 2020-2021**. Elle est obligatoire.

② → La Scolarité Générale **vous contactera** et vous donnera les instructions pour procéder à votre inscription ou votre réinscription administrative.

③ → La Scolarité Générale traitera votre dossier et vous adressera par mail une copie de votre certificat de scolarité **2020/2021**.

MODALITES DE PAIEMENT :

- Chèque : paiement en une fois et encaissable dès réception
- Mandat facture : paiement en une fois
- Western Union : paiement en une fois par virement sur compte CY
- Virement classique : paiement en une fois
- CB uniquement pour les réinscriptions : paiement au comptant ou en **3 fois (jusqu'au 12 octobre 2020)**

Contact: **Scolarité générale de CY** - Bureau 40 de la scolarité – Bâtiment des Chênes 2
sgecoledoc@ml.u-cergy.fr